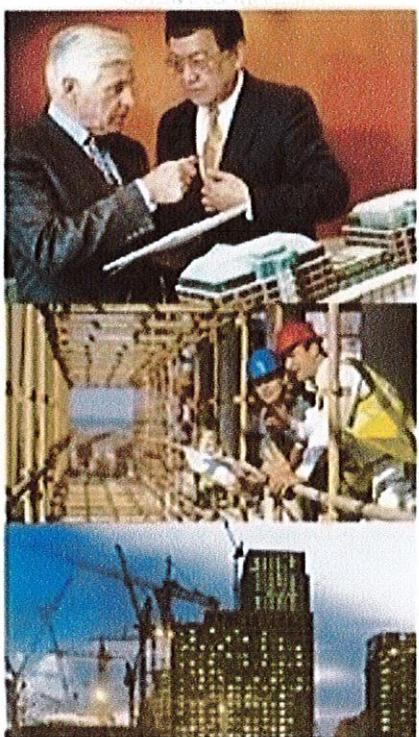


## SCI LATALIERS

1 rue du 8 mai  
85450 CHAMPAGNE LE SMARAIS

*À l'attention de Mr Dominique COUTON*

CONSTRUCTION  
TECHNIQUE  
CONSTRUCTION



## RAPPORT FINAL

## Réhabilitation et Extension d'un restaurant

85 450 CHAMPAGNE LES MARAIS

N° DE CLIENT : 17153101\_1

CHRONO : 3  
DATE : 27/02/2018

## VOTRE INTERLOC



Agence de La Roche sur Yon

Z.A. de Beaupuy

50, rue Jacques-Yves Cousteau

CS 10042

85036 LA ROCHE SUR YON CEDEX

Tél. : 02 51 24 19 29 - Fax : 02 51 46 26 38

www.apave.com

**Apave** - 191 rue de Vaugirard - 75738 Paris Cedex 15 - SA au capital de 222 024 163 - RCS Paris 527 573 141  
Filiales opérationnelles : Apave Alsacienne SAS - RCS 301 570 446 ; Apave Nord-Ouest SAS - RCS 419 671 425 ;  
Apave Parisienne SAS - RCS 393 168 273 ; Apave Sudeurope SAS - RCS 518 720 925

**OPERATION : Réhabilitation et Extension d'un restaurant**

LIEU : 85 450 CHAMPAGNE LES MARAIS

PHASE PROJET : Réception

DESTINATAIRES EN COPIE :

MISSIONS CONFIÉES :

	MISSIONS OBJET DU RAPPORT	INTERVENANTS
L Solidité des ouvrages	<input checked="" type="checkbox"/>	WILLIAM DANIEAU
LE Solidité des existants	<input checked="" type="checkbox"/>	WILLIAM DANIEAU
SEI Sécurité des personnes		
Sécurité incendie	<input checked="" type="checkbox"/>	JEAN-MARC BLIGUET WILLIAM DANIEAU
Hand Accessibilité des constructions aux personnes handicapées	<input checked="" type="checkbox"/>	WILLIAM DANIEAU

Les missions confiées non présentes dans ce rapport font l'objet d'un envoi séparé

Le Chargé d'Affaire

ORIGINAL SIGNE

Ce rapport a été validé par : WILLIAM DANIEAU

**SOMMAIRE**

<b>1. OBJET DU RAPPORT</b>	4
<b>2. DESCRIPTION SUCCINCTE DES OUVRAGES CONCERNÉS</b>	4
<b>3. MONTANT DES TRAVAUX ET DATE D'EXÉCUTION</b>	4
<b>4. RAPPEL DES DOCUMENTS</b>	4
<b>5. SYNTHÈSE DES AVIS ET OBSERVATIONS FORMULES</b>	5
<b>6. INFORMATIONS ET RECOMMANDATIONS AU MAITRE D'OUVRAGE</b>	6
<b>7. CONCLUSION</b>	6

**1. OBJET DU RAPPORT**

Le présent rapport constitue une synthèse des observations que le Contrôleur Technique a pu formuler, lors de ses interventions, dans le cadre de la mission que lui a confiée le Maître d'Ouvrage. Il concerne les travaux réalisés à la date du 12/12/2017.

Mission faisant l'objet d'un rapport spécifique : Néant .

**2. DESCRIPTION SUCCINCTE DES OUVRAGES CONCERNÉS**

Opération : Réhabilitation et Extension d'un restaurant

Caractéristiques générales : Réhabilitation et extension d'un restaurant à Champagné les Marais.

**3. MONTANT DES TRAVAUX ET DATE D'EXÉCUTION**

Montant des travaux déclarés par le Maître d'Ouvrage dans la convention ou le marché de contrôle technique :  
168 000,00 T.T.C.

Date de Déclaration d'ouverture de chantier : 01/05/2017

**4. RAPPEL DES DOCUMENTS**

Dans le cadre de notre mission, nous avons émis les documents suivants:

Rapport intermédiaire sur visite de chantier : n°1

Rapport intermédiaire sur examen de document : n°2

## RAPPORT FINAL

## 5. SYNTHÈSE DES AVIS ET OBSERVATIONS FORMULES

La réalisation de nos actes est conditionnée par la fourniture effective au contrôleur des documents et justificatifs (plans et autres documents techniques) indiqués dans la norme NFP 03-100.

#### 5.1. Nous n'avons pas reçu à ce jour les documents suivants :

## **Mission L**

### *Dossier d'exécution du clos couvert*

5.2. Les observations qui à notre connaissance n'ont pas été suivies d'effet, sont résumées ci-dessous :

## Mission L - Solidité des ouvrages

**Sans observation** : une analyse de l'observation peut être effectuée pour déterminer si l'observation est correcte, si l'observation est complète, si l'observation est pertinente et si l'observation est utile.

MISSION 11 - Collage des existants

### **Mission 8 - Start fire incendie**

#### **DISPOSITIONS APPLICABLES AUX ETABLISSEMENTS DE 5<sup>e</sup> CATEGORIE**

## **POSITIONS APPLICABLES AUX ETABLISSEMENTS DE 3<sup>e</sup> CATEGORIE**

### **INSTALLATIONS D'APPAREILS DE CUISSON DESTINES A LA RESTAURATION**

La cuisine est considérée en « cuisine ouverte »

L'alimentation de la bette ne doit pas être affectée par un sinistre situé dans la cuisine.

L'alimentation de la hotte ne doit pas être affectée.

Le circuit alimentant la hotte doit être alimenté en C.R.T depuis le TGBT et le TGBT doit être enfermé dans un placard coupe-feu 1h et porte 1/2h.

Mission Hand - Accessibilité des constructions aux personnes handicapées

### Sans observation

## 6. INFORMATIONS ET RECOMMANDATIONS AU MAITRE D'OUVRAGE

### 6.1. Précisions complémentaires sur la mission de C.T.C.

Conformément à nos conditions d'intervention, notre mission prend fin à la remise du rapport final.

Les modifications intervenues sur l'ouvrage postérieurement à ce rapport, ne relèvent pas de la mission confiée.

Il ne nous appartient pas de nous assurer que nos avis sont suivis d'effet, ni de prendre ou de faire prendre les mesures nécessaires pour remédier aux défauts signalés.

### 6.2. Exploitation de l'ouvrage

L'ouvrage a été construit en regard des hypothèses d'exploitation, précisées dans les marchés de travaux. Tout changement intervenant dans les conditions d'exploitation (hygrométrie, charges d'exploitation, nettoyage, température, interruption d'exploitation, etc.) peut avoir une incidence sur certaines parties de l'ouvrage, et doit faire l'objet d'une étude particulière.

### 6.3. Maintenance de l'ouvrage

Pour qu'un ouvrage de bâtiment perdure, il faut nécessairement que soit assurée la maintenance de toutes les parties de l'ouvrage.

Celle-ci peut être réalisée d'une manière systématique en s'appuyant sur des logiciels informatiques ou bien encore plus simplement au travers de contrats d'entretien passés avec les entrepreneurs ayant réalisés les travaux.

Elle doit tendre vers une prévention intelligente pour éviter les désordres et les pertes d'exploitation éventuelles.

Il conviendra d'assurer un entretien régulier des ouvrages.

## 7. CONCLUSION

Ce rapport est établi à la fin des travaux dans le cadre et dans la limite des missions confiées à APAVE par le Maître d'Ouvrage et récapitule les avis qui ont été émis sur les documents qui nous ont été fournis.

Notre intervention a débuté, une fois les travaux réalisés. La Maîtrise d'Ouvrage ne nous a pas prévenu du démarrage des travaux.

Lors de notre visite sur site, le 12 décembre 2017, des installations extérieures n'étaient pas terminées (appareils d'éclairage à bout de fils)